



## Renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels

Axe transversal  
Action T.1.a

### ● Action menée

L'action T1.a vise à renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels dans les Hauts de France, région particulièrement touchée avec près de 60 000 accidents du travail par an, dont une centaine mortels. Elle repose sur :

- La mise en place d'une cellule de pré investigation des ATGM, pilotée avec la Carsat.
- Le recueil systématique et partagé d'informations (accidents mortels, accidents graves, signalements IT, CPAM, presse).
- La création d'un observatoire régional des ATGM.
- L'élaboration d'un état des lieux des pratiques de gestion des AT.
- La production d'une boîte à outils opérationnelle (six fiches pratiques, fiches « AT évitables », documents d'analyse, flyers).
- L'organisation d'un colloque régional (28 novembre 2024).
- La diffusion d'un flash prévention sur l'analyse des accidents du travail.

Ces travaux se sont appuyés sur la mobilisation de trois groupes de travail, réunissant la DREETS, la Carsat, l'OPPBTP, les SPSTI et l'inspection du travail.

### ● Résultats et impacts

Les travaux engagés ont permis :

- La **production de six fiches pratiques**, constituant une boîte à outils pour les entreprises et préventeurs : définitions, conduite à tenir en cas d'AT, malaises, accompagnement, suivi de l'état de santé, procédures d'alerte.
- **L'élaboration de fiches « AT évitables » et de deux « flashs » consacrés** (chutes dans les escaliers, malaises).
- La **constitution d'un répertoire de contacts et d'une boîte mail générique**, facilitant les échanges de données.
- Une **meilleure coordination inter institutionnelle et une connaissance accrue des rôles respectifs des acteurs**.

- L'identification de modalités communes de partage de données fiables.
- L'enrichissement et l'actualisation de l'Atlas régional Santé Travail, support de référence pour l'analyse des accidents.
- Une montée en compétences collective sur les enjeux liés aux ATGM, notamment sur la gestion des malaises, première cause de décès au travail dans la région.

## ● Leviers des actions

### Leviers

- Implication conjointe des préventeurs spécialisés (Carsat, SPSTI, DREETS, IT), permettant une analyse rigoureuse et partagée.
- Complémentarité des missions entre inspection du travail (responsabilités et constats) et Carsat (prévention et accompagnement).
- Mutualisation des outils et démarches, facilitant l'appropriation par les entreprises.
- Intérêt stratégique d'un travail coordonné pour éviter la répétition d'accidents similaires.
- Partenariat actif avec les SPSTI, nécessaire pour renforcer le relais auprès des entreprises.

### Freins

- Difficulté d'identification immédiate des facteurs liés au travail dans les malaises mortels.
- Absence de cadre réglementaire facilitant le partage de données entre corps de contrôle et SPSTI.
- Hétérogénéité des pratiques régionales en matière d'enquête et de communication.
- Faible effet mesurable de la seule communication en ligne : nécessité de relais terrain (SPSTI, préventeurs spécialisés).
- Manque de diffusion sectorielle vers les branches professionnelles.

## ● Perspectives

- Campagne de promotion des outils produits, incluant le webinaire régional du 21 novembre 2025.
- Organisation d'un événement régional fédérateur (colloque) afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du dialogue social et de la prévention.
- Déploiement renforcé vers les branches professionnelles et les entreprises, notamment celles exposées aux risques prioritaires (malaises, risque routier).
- Présentation croisée des productions des différents comités techniques du PRST afin de favoriser la diffusion inter réseaux.
- Intégration des enseignements dans les CPOM pour consolider la coopération durable entre institutions.